

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

RESTRICTED

GATS/SC/31/Suppl.2

28 juillet 1995

(95-2216)

Commerce des services

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES

Liste d'engagements spécifiques

Supplément 2

(Seul le texte anglais fait foi)

Le texte ci-joint complète la section relative au mouvement des personnes physiques qui figure aux pages 7 à 11 du document GATS/SC/31.

**COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES - LISTE FINALE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES
ADDITIONNELS CONCERNANT LE MOUVEMENT DES PERSONNES PHYSIQUES**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX</p>	<p>4) iii) Non consolidé, sauf pour les mesures concernant l'admission et le séjour temporaire, dans un Etat membre, des catégories suivantes de personnes physiques non assujetties à l'examen des besoins économiques sauf dans les cas où cela est signalé pour un sous-secteur particulier</p> <p>L'accès est subordonné aux conditions ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes physiques sont recrutées pour la fourniture d'un service à titre temporaire par une personne morale n'ayant de présence commerciale dans aucun Etat membre de la Communauté européenne 	<p>4) Non consolidé, sauf pour les mesures concernant les personnes physiques des catégories indiquées dans la colonne "accès au marché"</p>	

1 Toutes les autres prescriptions des lois et règlements de la Communauté et des Etats membres concernant l'admission, le séjour et le travail restent d'application. Le contrat de fourniture de services doit être conforme aux lois et règlements de la Communauté et de l'Etat membre dans lequel il est exécuté.

COMMUNAUTÉ EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - La personne morale a obtenu un contrat de fourniture de services, pour une période ne dépassant pas trois mois, avec un utilisateur final dans l'Etat membre concerné, par adjudication publique ou par le biais d'une autre procédure qui garantit que le contrat a été conclu de bonne foi (publication du projet de marché) lorsque cette condition est appliquée ou instituée dans l'Etat membre conformément aux lois et règlements de la Communauté ou de ses Etats membres - La personne physique qui sollicite l'admission doit avoir offert les services visés en qualité de salarié employé par la personne morale qui fournit les services au moins pendant l'année (les deux années dans le cas de la Grèce) précédant immédiatement le mouvement en question 		

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - L'admission et le séjour temporaire dans l'Etat membre concerné seront accordés pour une période ne dépassant pas trois mois au cours d'une période de 12 mois (24 mois dans le cas des Pays-Bas) ou pour la durée du contrat si celle-ci est plus brève - La personne physique doit avoir les titres universitaires et l'expérience professionnelle requis pour le secteur ou l'activité en question dans l'Etat membre dans lequel le service est fourni - L'engagement ne s'applique qu'à l'activité de service qui fait l'objet du contrat; il ne confère pas le droit d'exercer avec le titre professionnel reconnu dans l'Etat membre concerné 		

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre des personnes visées par le contrat de fourniture de services ne sera pas plus élevé que celui qui est nécessaire à l'exécution du contrat, tel qu'il peut être déterminé par les lois et règlements de la Communauté et de l'Etat membre dans lequel le service est fourni - Le contrat de fourniture de services doit porter sur l'une des activités indiquées ci-après, sous réserve des conditions supplémentaires signalées par l'Etat membre concerné pour le sous-secteur visé: <ul style="list-style-type: none"> - Services juridiques - Services comptables - Services de conseil fiscal - Services d'architecture, d'aménagement urbain et d'architecture paysagère 		

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Conseils juridiques sur le droit du pays d'origine et le droit international public (page 12 de la liste datée d'avril 1994)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie - Services informatiques et services connexes - Services de recherche-développement - Publicité - Services de conseil en gestion - Services connexes aux services de consultations en matière de gestion - Services d'essais et d'analyses techniques - Services de traduction - Services de construction, travaux d'étude de sites - Services d'enseignement supérieur - Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques - Services de spectacles - Services liés à la vente de matériel ou à la cession d'un brevet <p>4) Non consolidé, sauf pour D et UK, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services comptables (page 14 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 86212, sauf "services d'audit")</p> <p>Services de tenue de livres pour A uniquement (page 18 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 86220)</p> <p>Services de conseil fiscal (page 19 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 86301)</p>	<p>D et UK: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>D: Non consolidé pour les activités réservées aux "Rechtsanwalt"</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour A, D, L, NL, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>A, D, NL, UK, S: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>A: Examen devant l'association professionnelle autrichienne. L'employeur doit être membre de l'association professionnelle correspondante dans le pays d'origine s'il en existe.</p> <p>D: Non consolidé pour les activités réservées par la loi aux "Wirtschaftsprüfer"</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour A, B, D, L, NL, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'architecture (page 20 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 8671)</p>	<p>A, B, NL, UK, S: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>A: Examen devant l'association professionnelle autrichienne. L'employeur doit être membre de l'association professionnelle correspondante dans le pays d'origine s'il en existe.</p> <p>D: Non consolidé, sauf pour les services consultatifs concernant les régimes étrangers de droit fiscal pour lesquels un diplôme universitaire, des qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur sont requis</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour DK, E, L, NL, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>et services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (page 22 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 8674)</p> <p>Services d'ingénierie (page 21 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 8672)</p>	<p>DK, NL, UK, S: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>E: Titre universitaire et qualifications professionnelles reconnus par les autorités nationales et licence délivrée par l'association professionnelle. Non consolidé pour CPC 86713, 86714, 86719.</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour B, DK, E, NL, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>B, DK, NL, UK, S: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p> <p>E: Titre universitaire et qualifications professionnelles reconnus par les autorités nationales et licence délivrée par l'association professionnelle</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services intégrés d'ingénierie (page 22 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 8673)	<p>4) Non consolidé, sauf pour B, DK, E, NL, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>B, DK, NL, UK, S: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p> <p>E: Titre universitaire et qualifications professionnelles reconnus par les autorités nationales et licence délivrée par l'association professionnelle</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
Services informatiques et services connexes (pages 31 et 32 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 841, 842, 843, 844)	<p>4) Non consolidé, sauf pour B, DK, GR, I, L, NL, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>B, DK, I, NL, S: Non consolidé, sauf pour les ordinaticiens, analystes fonctionnels, programmeurs, documentalistes de logiciels et techniciens de maintenance pour lesquels un diplôme universitaire et une expérience professionnelle de trois ans dans le secteur sont requis</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de recherche-développement (page 33 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 852) (à ajouter sous CPC 851 et 853 pour F seulement)</p>	<p>I: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p> <p>GR: Non consolidé, sauf pour les ordinaticiens, analystes fonctionnels, programmeurs, documentalistes de logiciels pour lesquels un diplôme universitaire et une expérience professionnelle de cinq ans dans le secteur sont requis</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour F et L, où: en ce qui concerne l'admission temporaire des chercheurs: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>F: - Les chercheurs doivent être en possession d'un contrat de travail signé avec un organisme de recherche</p> <p>- Le permis de travail est accordé pour une période ne dépassant pas neuf mois et est renouvelable pour la durée du contrat</p> <p>- L'examen des besoins économiques doit être concluant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Publicité (page 38 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 871)</p> <p>Services d'essais et d'analyses techniques (page 40 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 8676)</p>	<p>- L'organisme de recherche doit acquitter une taxe auprès de l'Office des migrations internationales</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour B, D, GR, I, L, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après: B, D, I, UK, S: Qualifications requises et trois ans d'expérience professionnelle I, UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant GR: Qualifications requises et cinq ans d'expérience professionnelle</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour B, D, DK, I, L, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTÉ EUROPEENNE ET SES ÉTATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de conseil en gestion (page 39 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 865)</p>	<p>B, D, DK, I, UK, S: Non consolidé, sauf pour le personnel d'encadrement et les consultants principaux pour lesquels un diplôme universitaire et une expérience professionnelle de trois ans sont requis</p> <p>I, UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour B, D, DK, I, L, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>B, D, DK, I, UK, S: Non consolidé, sauf pour le personnel d'encadrement et les consultants principaux pour lesquels un diplôme universitaire et une expérience professionnelle de trois ans sont requis</p> <p>I, UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services connexes aux services de consultations en matière de gestion (page 39 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 866)</p> <p>Services de traduction (page 48 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 87905)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour D, DK, L, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>D, DK, UK, S: Diplôme universitaire ou qualifications techniques attestant le niveau de connaissances et trois ans d'expérience professionnelle</p> <p>UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour GR, I, IRL, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>GR: Qualifications requises et cinq ans d'expérience professionnelle</p> <p>I, IRL, UK, S: Qualifications requises et trois ans d'expérience professionnelle</p> <p>I, UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de construction (page 50 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour NL et F, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>NL: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>F: Non consolidé, sauf pour les mesures concernant l'admission temporaire de techniciens aux conditions ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le technicien est employé par une personne morale établie sur le territoire d'un autre Membre et détaché auprès d'un établissement ayant une présence commerciale en France qui a signé un contrat avec ladite personne morale - Le permis de travail est accordé pour une période ne dépassant pas six mois - Le technicien doit présenter un certificat de travail délivré par l'établissement ayant une présence commerciale en France et une lettre de la personne morale établie sur le territoire d'un autre Membre dans laquelle celle-ci exprime son consentement au transfert 	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Travaux d'étude de sites (CPC 5111)	<ul style="list-style-type: none"> - L'examen des besoins économiques doit être concluant - L'établissement ayant la présence commerciale doit acquitter une taxe auprès de l'Office des migrations internationales <p>4) Non consolidé, sauf pour B, D, DK, UK, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>B, DK, UK, S: Diplôme universitaire, qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur</p> <p>UK: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p> <p>D: Non consolidé, sauf pour un petit nombre de services liés aux travaux d'étude de sites pour lesquels un diplôme universitaire, des qualifications professionnelles et trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur sont requis</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'enseignement supérieur (page 56 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 923)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour F et L en ce qui concerne l'admission temporaire des professeurs, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p> <p>F: - Les professeurs doivent avoir signé un contrat de travail avec une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur</p> <p>- Le permis de travail est accordé pour une période ne dépassant pas neuf mois et est renouvelable pour la durée du contrat</p> <p>- L'examen des besoins économiques doit être concluant sauf si les professeurs sont désignés directement par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur</p> <p>- L'établissement employeur doit acquitter une taxe auprès de l'Office des migrations internationales</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques (page 83 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 7471)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour A, B, D, DK, I, FIN, IRL, S, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après: A, B, D, DK, FIN, I, IRL, S: Non consolidé, sauf pour les accompagnateurs (personnes chargées d'accompagner en voyage organisé un groupe de dix personnes au moins, sans faire office de guides dans tel ou tel endroit) pour lesquels un diplôme professionnel et trois ans d'expérience professionnelle sont requis dans A, B, D, DK, I, IRL et S</p> <p>I: L'examen des besoins économiques doit être concluant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Services de spectacles (y compris théâtre, orchestres et cirques) (page 85 de la liste datée d'avril 1994) (CPC 9619)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour A et F en ce qui concerne l'admission temporaire d'artistes, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTÉ EUROPEENNE ET SES ÉTATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services liés à la vente de matériel ou à la cession d'un brevet</p>	<p>A: L'admission est limitée aux personnes qui exercent leur principale activité professionnelle dans le domaine des beaux-arts et qui en retirent l'essentiel de leur revenu. Ces personnes n'exerceront aucune autre activité commerciale en Autriche.</p> <p>F: - Les artistes doivent avoir signé un contrat de travail avec une entreprise agréée d'organisation de spectacles</p> <p>- Le permis de travail est accordé pour une période ne dépassant pas neuf mois et est renouvelable pour trois mois</p> <p>- L'examen des besoins économiques doit être concluant</p> <p>- L'entreprise d'organisation de spectacles doit acquitter une taxe auprès de l'Office des migrations internationales</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour F en ce qui concerne l'admission temporaire de techniciens, où: comme indiqué sous "Engagements horizontaux", iii), et sous réserve des limitations particulières ci-après:</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - Le technicien est employé par une personne morale établie sur le territoire d'un autre Membre, et - Ladite personne morale fabrique du matériel et en a vendu à un établissement ayant une présence commerciale en France, ou - Ladite personne morale a cédé un brevet à un établissement ayant une présence commerciale en France - Le technicien est chargé de superviser le montage du matériel ou d'assurer les préparatifs pour l'exploitation du brevet - Le permis de travail est accordé pour une période ne dépassant pas six mois 		

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - Le technicien doit présenter un certificat de travail délivré par l'établissement ayant une présence commerciale en France et une lettre de la personne morale établie sur le territoire d'un autre Membre dans laquelle celle-ci exprime son consentement au transfert - L'établissement ayant la présence commerciale en France doit acquitter une taxe auprès de l'Office des migrations internationales 		